



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019
de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 19 septembre 2019 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents :, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, Catherine Mir et Judith Raoul-Duval.

Excusé : Paul Arnould.

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du PV de la réunion du 5 septembre 2019

Étaient présents et ont délibéré : Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval et Jean-Jacques Lafitte.

Le PV modifié de la réunion du 5 septembre 2019 est approuvé.

2 - Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 5 septembre août

Jean-Paul Le Divenah (arrivé à ce point de l'ordre du jour) rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 11 décisions de cas par cas prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 5 septembre, dont l'une soumet la révision du PLU du Plessis-Pâté (91) à évaluation environnementale, présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

3 - Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 12 juillet 2018 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Jean-Paul Le Divenah pour les dossiers suivants :

- Cas par cas documents d'urbanisme : MeC DUP de Palaiseau, Wissous, Orsay (91);

Marie-Deketelaere-Hanna :

- Cas par cas documents d'urbanisme : MeC DP de Barcy (77), révision Varredes (77).

4 - Désignation de coordonnateurs pour avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Désignation d'un coordonnateur pour les avis suivants :

- révision du PLU d'Angervilliers (91) : niveau 1 – coordonnateur : Jean-Jacques Lafitte
- élaboration PLU d'Argentières (77) : niveau 0 (cf point suivant de l'ordre du jour)
- révision PLU de Champagne-sur-Seine (77) : reporté
- révision PLU de Septeuil (78) : niveau 2 – coordonnateur Judith Raoul-Duval

5 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU d'Argentières (77)

Étaient présents : Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU d'Argentières (77).

6 - Délégation concernant les avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans le cadre de la décision du 12 juillet 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah et en son absence, à Marie Deketelaere-Hanna pour les avis sur plan-programme dont l'échéance de signature doit intervenir avant la prochaine séance du collège de la MRAe, le 3 octobre 2019, en particulier le cas échéant pour le PLU de Beauchamp (95) et le PCAET de Grand Paris Sud (77 et 91).

7. Avis portant sur le projet de PLU intercommunal de l'EPT Est Ensemble (93)

Étaient présents et ont délibéré : Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis concernant le projet de PLU intercommunal de l'EPT Est Ensemble (93) est adopté.

8. Avis portant sur le projet de révision du PLU de Vitry-sur-Seine (94)

Étaient présents et ont délibéré : Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis concernant le projet de révision du PLU de Vitry-sur-Seine (94) est adopté.

9. Retour sur les avis sur plan programme adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant l'avis adopté relatif au SCoT de Marne-et-Gondoire (77) qui n'appelle pas de commentaires des autres membres présents de la MRAe.

10 – Gestion par la MRAe des avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président, ou en son absence à Marie Deketelaere-Hanna pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 5 septembre 2019. :

- 292 - Bâtiment logistique Terra 1 à Mauchamps (91) : reporté
- 295 – Casier pilote et programmation de l'aménagement hydraulique de la Bassée (77): reporté

11 – Construction du campus ENGIE à La Garenne-Colombes (92) – avis inchangé de la MRAe

Étaient présents et ont délibéré : Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval et Jean-Paul Le Divenah

La MRAe a émis un avis le 4 juillet 2019 sur le projet de Campus ENGIE sur le secteur PSA-RATP-Charlebourg à la Garenne Colombes après -avoir été saisie dans le cadre de l'instruction de demandes de permis de construire

Considérant que les demandes de permis ont été retirées et que des nouvelles demandes de permis de construire ont été déposées,

Considérant que ces nouvelles demandes ne révèlent que des modifications mineures apportées au projet ;
Considérant que ces nouvelles demandes comportent la même étude d'impact du projet que celle qui a fait l'objet de l'avis du 4 juillet précité ;

La MRAe, saisie dans le cadre de l'instruction de ces nouvelles demandes, décide d'émettre un avis inchangé sur l'étude d'impact du projet du Campus Engie à La Garenne-Colombes (92), l'avis du 4 juillet étant annexé à cette décision,. De ce fait, l'avis du 4 juillet 2019 sera joint au dossier d'enquête publique des nouvelles demandes de permis de construire.

12 – Avis portant sur le projet de traitement de terres polluées à La Courneuve (93)

Étaient présents et ont délibéré : Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval, et Jean-Paul Le Divenah
Après délibération, l'avis portant sur projet de traitement de terres polluées à La Courneuve (93) est adopté.

13- Retour sur les avis sur projet adoptés depuis la réunion du collège de la MRAe du 5 septembre

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant :

- ZAC et MEC DUP de Mézières-sur-Seine (78)
- Doublet géothermique dans le cadre d'un aménagement immobilier à Paris (17ème)

présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres présents de la MRAe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Fait à La Défense, le 20 septembre 2019



Jean-Paul Le Divenah, président de séance